

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de l'Isère
Commune de Saint-Marcellin

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

N°2023_024,

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

et le 11 avril à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS, et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 05 avril 2023.

Nombre des membres en exercice : 17

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Monique VINCENT, Ginette PEVET, Patricia ODDOUX
Yann FILLION, Olivier GAUTIER, Jeanne MAURY, Gabrielle NOBLOT, Elisabeth NOBLOT, Martine PUCCEL, Agnès WATRIN.

Absents représentés :

Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT
Mathieu GERMAIN qui a donné son pouvoir à Ginette PEVET,
Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS
Noëlle THAON qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Bruno GIARDINO

**Objet : CCAS de Saint-Marcellin - Vote du Budget Primitif – Budget
Annexe Service Aides à Domicile – 2023**

Vu l'arrêté d'autorisation n° 2009-1214 du Conseil Général de l'Isère du 9 février 2009

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS n°2018-004 du 27 février 2018 validant l'adhésion au CPOM du Département

Conformément aux règles comptables et budgétaires de la M22

Monsieur le Vice-Président soumet au conseil d'administration le Budget annexe du Service d'Aides à Domicile du CCAS pour l'exercice 2023. Ledit budget s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

Extrait
des délibérations et décisions municipales
Certifié conforme au registre

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de l'Isère
Commune de Saint-Marcellin

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

N°2023_024, Suite 1.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Groupe I- Dépenses afférentes à l'exploitation courante	18 640,00 €	Groupe I – Produits de la tarification	679 000,00 €
Groupe II- Dépenses afférentes au personnel	1 165 301,00 €	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	517 767,77 €
Groupe III- Dépenses relatives à la structure	23 651,00 €	Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €
		002 – Excédent antérieur reporté	10 824,23 €
Total	1 207 592,00 €		1 207 592,00 €

Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée d'approuver le Budget Primitif du Service d'Aides à Domicile pour l'exercice 2023.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Approuve le projet de Budget annexe du CCAS – Aides à Domicile pour l'exercice 2023.

Adoptée

(14 pour, 1 contre : Noëlle THAON)

.../...

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de l'Isère
Commune de Saint-Marcellin

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

N°2023_024, Suite 2.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le secrétaire de séance

Emeline ROBIN



Le Vice-Président du

CCAS,

Jean-Yves BALESTAS



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 14 avril 2023
et publication ou notification le 14 avril 2023**